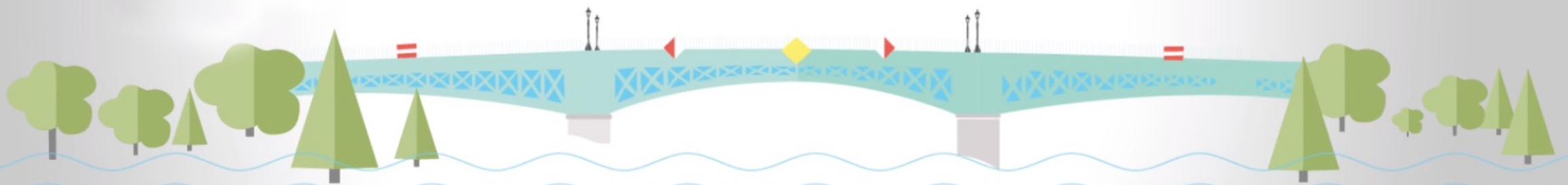




# Le Perreux-sur-Marne



Accueils de loisirs et pause méridienne en Maternelle

21 septembre 2024



## Un objectif partagé

### Le bien être de l'enfant

Lui donner les moyens de **vivre en société avec ses règles, ses codes, ses contraintes et ses opportunités.**

Éveiller sa curiosité afin de lui **permettre une fois adulte de pouvoir faire ses choix et décider, en toute conscience et responsabilité.**





Lieux et horaires des centres de loisirs  
le mercredi  
de 7h45 à 19h

ouverture des portes  
entre 7h45 et 9h30  
à 12h  
entre 13h30 et 14h  
entre 17h et 19h





## Lieux et horaires des centres de loisirs le matin et le soir



Les enfants sont accueillis de **7h45 à 8h15** par les équipes d'animation et de **8h20 à 8h30** par les enseignants (pas d'accueil entre 8h15 et 8h20)  
De **16h30 à 19h** par les équipes d'animation

Clemenceau

De Lattre

Thillards

Paul Doumer

Germaine Sablon

Jules Ferry

Les enfants sont accueillis par l'entrée de l'école et les parents viennent les chercher entre 17h15 et 19h par la même entrée

Le matin de 7h45 à 8h15 : 10 rue Jules Ferry  
et de 8h20 à 8h30 : rue Galliéni

Le soir, ouverture des portes 10 rue Jules Ferry entre 17h15 et 19h

\*sous réserve du protocole sanitaire et/ou vigipirate mis en place par les directions d'école





## Lieux et horaires des centres de loisirs pendant les vacances scolaires de 7h45 à 19 h

Ouvertures des portes de 7h45 à 9h30 puis de 17h à 19h\*

Quand réserver pour les vacances scolaires ?

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUIL	AOÛT
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												

Après rinçage de modification des dates des vacances scolaires par le Ministère de l'Éducation nationale

PHASES DE RÉSERVATION PÉRIODES DE VACANCES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIES CLOÛTURES PAR COURS CLOÛTURES PAR INTERNET (Espace citoyen)

Les enfants seront accueillis dans leur centre de loisirs habituel. Pendant certaines périodes les centres peuvent être regroupés en fonction des travaux à effectuer.

Vous retrouverez ces informations dans [votre espace citoyen](#) au moment de l'inscription.

Un **calendrier annuel** disponible sur le site internet de la Ville vous permettra de procéder aux **réservations obligatoires dans les délais impartis**.

Vacances d'octobre 2024, la date limite d'inscription est le **3 octobre** par papier et le **6 octobre inclus** via votre **Espace Citoyen**.

\*pas d'accueil à la demi-journée





## Réservations

### Accueil du matin – Restauration - Accueil du soir

Les réservations se font à partir de votre espace citoyen. Cet espace vous permet de sélectionner les dates et les différents services dont vous avez besoin.

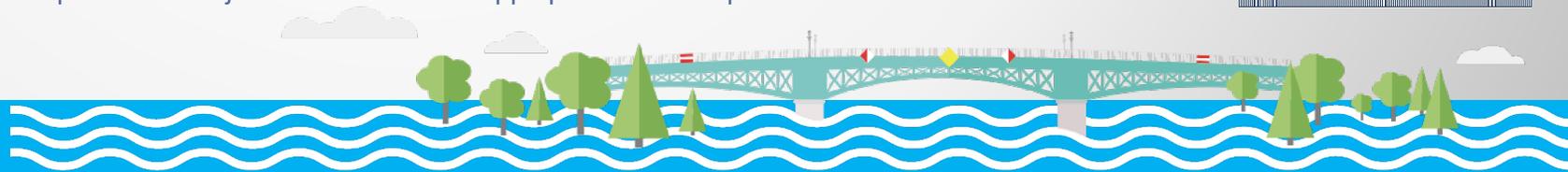
Vous avez la possibilité de réserver **toutes les activités pour toute l'année scolaire.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter et/ou supprimer **une réservation à 2 jours francs ouvrés\*** au plus tard.

Par exemple:

Je souhaite supprimer **ma réservation « restauration » du vendredi,**  
je peux le faire **jusqu'à mardi soir au plus tard.**

\*Passé ce délai aucune réservation ne pourra être prise en compte et une majoration de 30% sera appliquée en cas de présence de l'enfant.





## Réservations Centre de loisirs du mercredi

AOÛT 2024		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE 2024	
JEU 1		VEN 1		MAR 1		VEN 1	début de réservation pour le 20 novembre	VEN 1	
VEN 2		LUN 2	RENTREE SCOLAIRE	MER 2		SAM 2		LUN 2	
SAM 3		MAR 3		JEU 3		VEN 3		MAR 3	
JEU 4		MER 4		VEN 4		LUN 4		MER 4	
VEN 5		JEU 5		SAM 5		MAR 5		JEU 5	
MAR 6		VEN 6	début de réservation pour le 25 septembre	VEN 6		MER 6		VEN 6	
JEU 7		SAM 7		LUN 7		JEU 7		SAM 7	
VEN 8		LUN 8		MAR 8		VEN 8	début de réservation pour le 27 novembre	LUN 8	
JEU 9		MAR 9		JEU 9		SAM 9		MAR 9	
VEN 10		JEU 10		VEN 10		LUN 10		JEU 10	
SAM 11		MER 11		SAM 11		MAR 11		MER 11	
LUN 12		JEU 12		LUN 12		VEN 12		JEU 12	
MAR 13		VEN 13	début de réservation pour le 2 octobre	MAR 13		MER 13		VEN 13	
JEU 14		SAM 14		LUN 14		JEU 14		SAM 14	
VEN 15		LUN 15		MAR 15		VEN 15	début de réservation pour le 4 décembre	LUN 15	
SAM 16	début de réservations pour le 4 septembre	MAR 16		JEU 16		SAM 16		MAR 16	
JEU 17		JEU 17		VEN 17		LUN 17		JEU 17	
VEN 18		MER 18		SAM 18	début de réservation pour le 6 novembre	MAR 18		MER 18	
SAM 19		JEU 19		LUN 19		VEN 19		JEU 19	
LUN 20		VEN 20	début de réservation pour le 9 octobre	MAR 20		MER 20		VEN 20	début de réservation pour le 8 janvier 2025
MAR 21		SAM 21		LUN 21		JEU 21		SAM 21	
JEU 22		LUN 22		MAR 22		VEN 22	début de réservation pour le 11 décembre	LUN 22	
VEN 23	début de réservation pour le 11 septembre	MAR 23		JEU 23		SAM 23		MAR 23	
SAM 24		JEU 24		VEN 24		LUN 24		JEU 24	
JEU 25		MER 25		SAM 25	début de réservation pour le 13 novembre	MAR 25		MER 25	
VEN 26		JEU 26		LUN 26		VEN 26		JEU 26	
MAR 27		VEN 27	début de réservation pour le 16 octobre	MAR 27		MER 27		VEN 27	début de réservation pour le 15 janvier 2025
JEU 28		SAM 28		LUN 28		JEU 28		SAM 28	
VEN 29		LUN 29		MAR 29		VEN 29	début de réservation pour le 18 décembre	LUN 29	
SAM 30	début de réservation pour le 18 septembre	MAR 30		JEU 30		SAM 30		MAR 30	
JEU 31		LUN 31		MAR 31		JEU 31		JEU 31	

Les réservations se font à partir de votre espace citoyen.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter et/ou supprimer **une réservation à 2 jours francs ouvrés\*** au plus tard.

Attention, **le nombre de places est limité**, n'hésitez pas à **vous connecter dès le vendredi** (jour d'ouverture pour le mercredi à 20 jours).

Afin de vous accompagner dans cette démarche **un calendrier vous a été communiqué et disponible dans votre espace citoyen**

\*Passé ce délai aucune réservation ne pourra être prise en compte et une majoration de 30% sera appliquée en cas de présence de l'enfant.





# REUNION Péri et extrascolaire

Ville d'expressions

Modifications apportées ici   Réservations antérieures en attente d'instruction

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	02/0
35	29/08	30/08	31/08	01/09	02/0
36	05/09	06/09	07/09 1. Matin <input type="checkbox"/> 2. Repas <input type="checkbox"/> 3. A-Midi <input checked="" type="checkbox"/>	08/09	09/0
37	12/09	13/09	14/09 1. Matin <input checked="" type="checkbox"/> 2. Repas <input checked="" type="checkbox"/> 3. A-Midi <input checked="" type="checkbox"/>	15/09	16/0
38	19/09	20/09	21/09 1. Matin <input checked="" type="checkbox"/> 2. Repas <input type="checkbox"/> 3. A-Midi <input type="checkbox"/>	22/09	23/0
39	26/09	27/09	28/09 1. Matin <input checked="" type="checkbox"/> 2. Repas <input checked="" type="checkbox"/> 3. A-Midi <input type="checkbox"/>	29/09	30/0

LA DÉMARCHÉ

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDRE
35	29/08	30/08	31/08	01/09 Restaurant <input type="checkbox"/>	02/09 Restaurant
36	05/09 Restaurant <input type="checkbox"/>	06/09 Restaurant <input checked="" type="checkbox"/>	07/09	08/09 Restaurant <input type="checkbox"/>	09/09 Restaurant
37	12/09 Restaurant <input type="checkbox"/>	13/09 Restaurant <input checked="" type="checkbox"/>	14/09	15/09 Restaurant <input type="checkbox"/>	16/09 Restaurant
38	19/09 Restaurant <input type="checkbox"/>	20/09 Restaurant <input type="checkbox"/>	21/09	22/09 Restaurant <input checked="" type="checkbox"/>	23/09 Restaurant
39	26/09 Restaurant <input type="checkbox"/>	27/09 Restaurant <input checked="" type="checkbox"/>	28/09	29/09 Restaurant <input type="checkbox"/>	30/09 Restaurant

RCHE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
29/08	30/08	31/08	01/09 Soir <input type="checkbox"/>	02/09 Soir <input type="checkbox"/>	03/09
15/09 Soir <input type="checkbox"/>	06/09 Soir <input checked="" type="checkbox"/>	07/09	08/09 Soir <input checked="" type="checkbox"/>	09/09 Soir <input type="checkbox"/>	10/09
2/09 Soir <input type="checkbox"/>	13/09 Soir <input type="checkbox"/>	14/09	15/09 Soir <input checked="" type="checkbox"/>	16/09 Soir <input type="checkbox"/>	17/09
9/09 Soir <input type="checkbox"/>	20/09 Soir <input type="checkbox"/>	21/09	22/09 Soir <input type="checkbox"/>	23/09 Soir <input type="checkbox"/>	24/09
16/09 Soir <input type="checkbox"/>	27/09 Soir <input type="checkbox"/>	28/09	29/09 Soir <input checked="" type="checkbox"/>	30/09 Soir <input type="checkbox"/>	01/10





## Signaler une absence justifiée Accueil du matin – Restauration - Accueil du soir et Mercredi

En cas d'un enseignant gréviste ou de maladie de votre enfant **et si vous avez dépassé le délai de 2 jours francs ouvrés, vous pourrez effectuer une demande de régularisation accompagné d'un justificatif dans votre espace citoyen** (détails sur le site internet de la Ville).

MON ACCUEIL NOUVELLE DÉMARCHE ACTUALITÉS EDITION DE DOCUMENTS

Bonjour Madame CONCERTO  
Dernière connexion le 11/08/2021

### MON ESPACE CITOYEN

03/07 Demandes de titres d'identité : prenez RENDEZ-VOUS EN LIGNE !  
A partir du 3 juillet 2023, la ville du Perreux-sur-Marne lance un nouveau E-service permettant la...

**Verif CONCERTO**  
90 Rue d'Avron  
94170 Le Perreux-sur-Marne  
01 48 71 53 71  
06 89 63 67 81  
mbegu@leperreux94.fr

Profil Identifiants Gérer ma famille

### CO-REPRÉSENTANTS

Test

### MEMBRES FOYER

### MON TABLEAU DE BORD

- Mes dernières demandes
- Mes factures Scolaire &...
- Mes pièces justificatives
- Mes actualités
- Mes coordonnées
- Documents disponibles
- QF Demande de Tarif Réduit

### MA FAMILLE - ACTIVITÉS ET INSCRIPTIONS

- Réservations - Annulations
- Créer une inscription
- Signaler une absence



## Les équipes d'animation

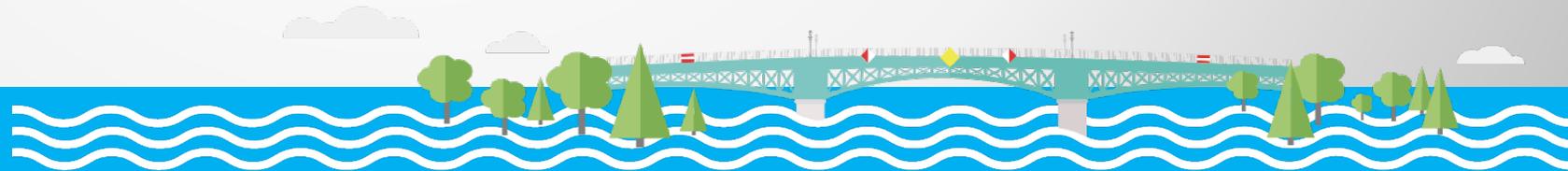
La réglementation impose au minimum :

**1 directeur non déchargé en dessous de 50 enfants**

**1 animateur pour 10 enfants pendant les temps périscolaires**

**1 animateur pour 8 enfants pendant les temps extrascolaires**

Au Perreux,  
Tous les directeurs et leurs adjoints sont déchargés de groupes d'enfants afin de permettre un meilleur encadrement de l'équipe et un accueil des familles de qualité.





## Sécurité et autorisation



### Pour venir chercher votre enfant:

Vous devez pouvoir **justifier de votre identité**. Les animateurs sont en droit de vous demander **une pièce d'identité, un permis de conduire ou une carte vitale avec photo**.

Seules les **personnes autorisées (13 ans et plus)** par vos soins pourront venir chercher votre enfant en **présentant un justificatif d'identité**.

Le Perreux sur-Marne  
Mairie

Respectons les agents du service public  
*Ça marche mieux en étant aimable...*

**STOP AUX INCIVILITÉS**

Les **outrages** à une personne dans l'exercice de sa mission de service public par les paroles, gestes, menaces, écrits, images de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie sont punis de **7 500 € d'amende**.

Article 433-5 du code pénal

*Qui reste poli est toujours bien accueilli!*



## Santé et Projet d'Accueil Individualisé

Les enfants atteints de troubles de la santé (allergies alimentaires, prise de médicaments obligatoires, asthme...) peuvent être accueillis après la mise en place d'un PAI.

Après avoir informé le directeur de l'école et du centre de loisirs, **les parents prennent rendez-vous auprès du médecin scolaire.**

(secrétariat 01-48-71-13-63 ou cms.leperreux@gmail.com)

Le document indiquera : l'identité de l'enfant, le traitement à suivre, le protocole à suivre en cas d'urgence.

Toute **allergie alimentaire entraîne automatiquement** un panier repas fourni par les parents (**intégralité** du repas du midi et goûter si besoin).

**Aucune éviction d'aliment ne sera possible.**

N'hésitez pas à contacter Valérie DECROU – MONVOISIN : 01-48-71-72-32 ou par mail : vdecrou-monvoisin@leperreux94.fr

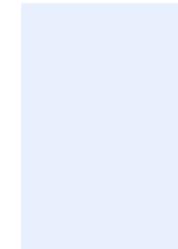


### Projet d'accueil individualisé (PAI)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

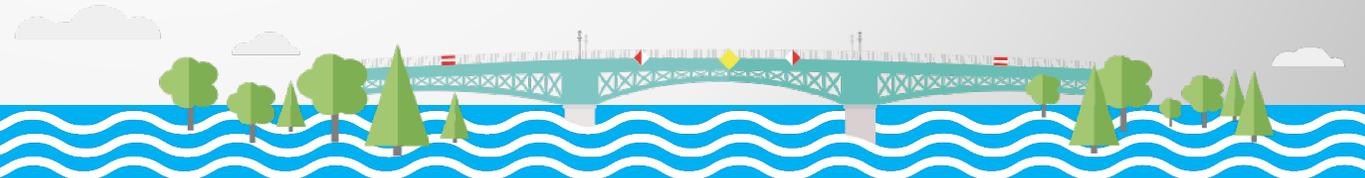
#### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



Élève	
Nom / Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	Etablissement scolaire :

#### Responsables légaux ou élève majeur :

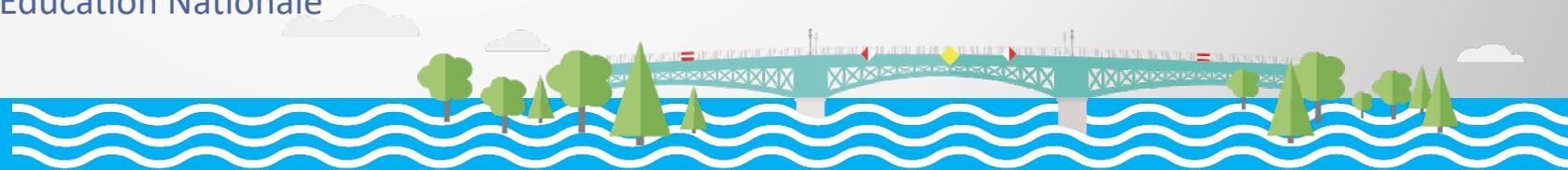
Lien de parenté	Nom et prénom	Domicile	@ e-mail	N° Téléphone	Signature





## Les partenaires

- Les services de l'Education Nationale :
  - Décide du **nombre de classes par école**
  - Décide du **nombre d'enfants par classe** (repères)
  - Recrute, nomme et rémunère **les enseignants**
  - Décide de **l'organisation de la journée scolaire, des programmes et des méthodes d'apprentissage**
- La Ville :
  - **Entretien, rénove, construit et finance** les écoles et les centres de loisirs
  - **Organise et finance** les temps péri et extrascolaires, la restauration et tout ce qui est lié aux bâtiments
  - **Recrute, nomme et rémunère** les agents d'animation, de restauration, d'entretien et administratif
  - Met en place le **Service Minimum d'Accueil en cas de grève des enseignants** en fonction des informations transmises par l'Education Nationale





## Les activités et les projets

Les activités sont préparées en équipe, plusieurs semaines à l'avance. Elles sont déterminées en fonction des moyens mis à disposition et des souhaits émis par les enfants.

Plusieurs fois dans l'année, des **petits jeux « j'aime, j'aime pas »** permettront aux animateurs d'évaluer les activités proposées et d'ajuster leurs propositions en fonction des demandes et ressentis des enfants.

### Les enfants s'inscrivent à l'activité de leur choix.

Les activités extérieures sont proposées aux enfants ; des listes sont établies afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Un planning mensuel des activités sera à votre disposition dans chaque centre de loisirs et affiché dans les vitrines extérieures.





## Temps de pause méridienne et restauration

Le temps du midi des enfants entre **11h30 à 13h20** est appelé temps de pause méridienne.

C'est un **moment charnière dans la journée de l'enfant**. La pause méridienne doit rester une pause : l'enfant doit pouvoir « se déconnecter » des heures de classe. Il s'agit de **permettre à l'enfant de déjeuner et de jouer dans un climat calme, sécurisant et serein**.

Aucune réglementation n'existe aussi bien pour les taux d'encadrement que pour la qualification des agents.

La ville du Perreux a choisi d'appliquer un taux d'encadrement de **2 adultes par classe, auquel s'ajoute 2 adultes supplémentaires et 1 référent** (directeur du centre de loisirs) déchargé de groupes d'enfants.

**Clemenceau** : 22 adultes et 1 référent

**Jules Ferry** : 20 adultes et 1 référent

**Paul Doumer** : 20 adultes et 1 référent

**Germaine Sablon** : 10 adultes et 1 référent

**Thillards** : 10 adultes et 1 référent

**De Lattre** : 12 adultes et 1 référent





## Temps de pause méridienne et restauration

Afin que le temps de midi, soit un moment d'échanges, de calme et de détente, 2 services sont organisés:

De 11h30 à 12h15 pour les petits – moyens

De 12h15 à 13h pour les moyens – grands

Des temps d'hygiène « passage aux toilettes » sont organisés avant et après le repas.

Les enfants de petite section sont emmenés au dortoir pour se reposer avec leur « doudous » et/ou tétines.

Le temps d'endormissement doit être un moment **calme et rassurant**, il est encadré par des agents de services et des animateurs chevronnés.

À 13h20, l'enseignant prend le relais.

Pour les enfants de moyenne et de grande section, un temps de jeu leur est proposé, soit dans la cour, le préau ou les salles du centre de loisirs.

Ce temps de jeu doit **permettre à l'enfant de se socialiser, de se dépenser physiquement et d'utiliser ce temps « libre » comme il le souhaite.**





Ville d'expressions

## Temps de pause méridienne et restauration

La mission de la ville du Perreux va bien au-delà de l'acte de « donner à manger ». Il s'agit de préparer et proposer un repas varié et équilibré chaque jour, pour 2 400 enfants.

Les repas sont fabriqués sur place dans chaque groupe scolaire (sauf Thillards et de Lattre) tous les jours à partir, de denrées brutes, dans la majorité des cas. La composition des menus est présentée par une diététicienne lors d'une **commission** se réunissant 5 fois dans l'année.

**À TABLE !** Menus du midi et du goûter du 29 juillet au 23 août 2024

**JUILLET / AOÛT 2024**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
<p>Salade fromagère (feuille de chêne, tomates, dés de fromage)</p> <p>Cuise de poulet au jus, pommes roses et ketchup</p> <p>Yaourt nature</p> <p>Fruit de saison</p> <p>Goûter : pain + beurre, lait nature, compote de fruits pomme / fraise</p>	<p>Melon</p> <p>Filet de saumon sauce paprika, tortis, haricots plats</p> <p>Pointe de bœuf</p> <p>Glace</p> <p>Goûter : barre maibon, petits saisons aromatisés, jus d'orange 100% pur jus</p>	<p>Ouf dur mayonnaise</p> <p>Lasagnes bolognaises</p> <p>Salade verte</p> <p>Yaourt aromatisé</p> <p>Fruits de saison</p> <p>Goûter : biscuit chocolat, fromage blanc + sucre, jus de pomme 100% pur jus</p>	<p>Concombre feta</p> <p>Curry de légumes</p> <p>Émental</p> <p>Pain cotta aux fruits rouges</p> <p>Goûter : pain + confiture, yaourt aux fruits, jus d'orange 100% pur jus</p>	<p>Coleslaw</p> <p>Merguez, semoule, ratatouille</p> <p>Camembert</p> <p>Flan nappé au chocolat</p> <p>Goûter : moffetas framé à la fraise, lait nature, compote de fruits pomme / poire</p>
<p>Pastèque</p> <p>Filet de merlu sauce romarin, citron, petits pois / carottes</p> <p>Gouda</p> <p>Croustilles</p> <p>Goûter : barre bretonne, fromage blanc nature + sucre, jus de pomme 100% pur jus</p>	<p>Tomate vinaigrette</p> <p>Jambon au fromage</p> <p>Feuilleté au fromage</p> <p>Filet de poisson sauce crème mousseline légumes brochettes</p> <p>Crème</p> <p>Fruit de saison</p> <p>Goûter : céréales, lait nature, fruit de saison</p>	<p>Crêpes remoulade</p> <p>Sentilles au fromage + râpé</p> <p>Fromage blanc au rhubarbe</p> <p>Abricots glacés</p> <p>Goûter : madeline, lait nature, compote pomme / banane</p>	<p>Salade de riz (tomates, concombre, œuf)</p> <p>Beurre à la provençale</p> <p>Haricots verts</p> <p>Chèvre</p> <p>Glace</p> <p>Goûter : pain au chocolat, yaourt nature + sucre, jus de pomme 100% pur jus</p>	





Ville d'expressions

## Vos interlocuteurs

### Vos élus:

**Monsieur Didier SCHREIBER,**  
Maire – adjoint en charge des Affaires Scolaires,  
**Madame Nassima BELLAL,**  
Conseillère municipale déléguée à la Vie Educative

### Les directeurs de centres de loisirs:

Jennifer (remplacée par Claire)	à Jules Ferry
Sandrine	à De Lattre
Aïssata	à Germaine Sablon
Léonor	à Paul Doumer
Nadia	à Clemenceau
Aurélie	aux Thillards

**Valérie** est en charge de l'accueil individualisé et des enfants en situation de handicap.

**Madame Carole GESLAIN,** Directrice du service Enfance Education Jeunesse  
**Madame Guylaine BERNARDI,** coordinatrice en charge du péri et de l'extra scolaire  
**Monsieur Stéphane DEBAIZE,** en charge des affaires administratives et de l'entretien





Ville d'expressions



LA VILLE DU PERRREUX-SUR-MARNE  
Service ENFANCE - EDUCATION - JEUNESSE

[administration.scolaire@leperreux94.fr](mailto:administration.scolaire@leperreux94.fr)  
Du lundi au vendredi  
(sauf le mardi)

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Uniquement sur rendez-vous  
7 allée de Bellevue

01.48.71.53.71

Site internet : [leperreux94.fr](http://leperreux94.fr)

